

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public de prévention et de gestion des déchets

Exercice 2021

Article L 2224 -17-1 du CGCT

Décret n° 2015-1827 du 30 décembre 2015



Communauté de Communes Rives de Saône

15 bis Grande Rue du Faubourg St Michel

BP 67 - 21250 SEURRE

www.rivesdesaone.fr

0.805.800.346 - infodechets@rivesdesaone.fr



Rives de Saône

Communauté de Communes

Sommaire

A - Présentation générale.....	3
Le territoire desservi	3
L'organisation générale du service.....	4
L'organisation technique.....	4
L'organisation humaine.....	4
B - Indicateurs techniques	5
Les contenants.....	5
Les Ordures Ménagères Résiduelles (OMr) et la Collecte Sélective hors Verre (CShV).....	5
Le Verre.....	6
La collecte.....	6
En porte à porte : Les Ordures Ménagères Résiduelles (OMr) et la Collecte Sélective hors Verre (CShV) .	6
En apport volontaire : Le Verre.....	7
En apport volontaire : Les Biodéchets	7
Les déchèteries	9
Les quantités collectées.....	11
Le traitement	13
Descriptif des unités de traitement.....	13
Tonnages recyclables issus de la collecte sélective	15
Refus de tri présents dans la collecte sélective.....	15
Indicateurs sur le traitement des déchets	16
La communication et la prévention.....	16
Communication.....	16
Prévention des déchets et de leur nocivité.....	16
La gestion de la Redevance Incitative	18
Répartition des levées par bac collecté	18
Facturation	18
Gestion des usagers.....	19
Faits marquants	20
Crise sanitaire.....	20
Renouvellement marché déchèteries.....	21
C - Indicateurs financiers	22
Matrice des coûts.....	22
Analyse des résultats de la matrice	23
Coût global du service et financement.....	24
Détails des montants annuels des charges et produits.....	27
Glossaire.....	28

A - Présentation générale

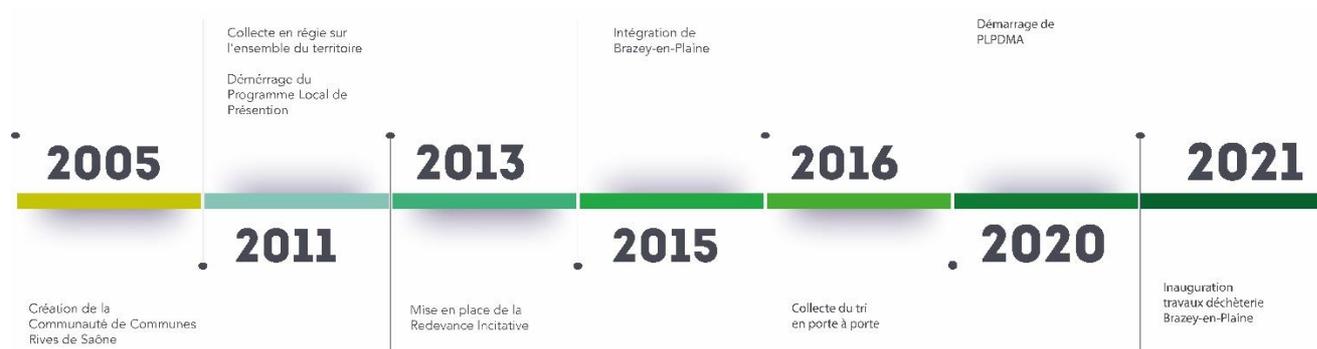
Fiche d'identité

La Communauté de Communes Rives de Saône compte 38 communes pour 20 935 habitants (population INSEE au 1^{er} janvier 2021).



Elle possède les compétences Collecte des Déchets, Traitement des Déchets et Déchèteries.

Le service Déchets de la Communauté de Communes Rives de Saône fait partie du Pôle Environnement comprenant la compétence Assainissement, PCAET et GEMAPI.



L'organisation générale du service

L'organisation technique

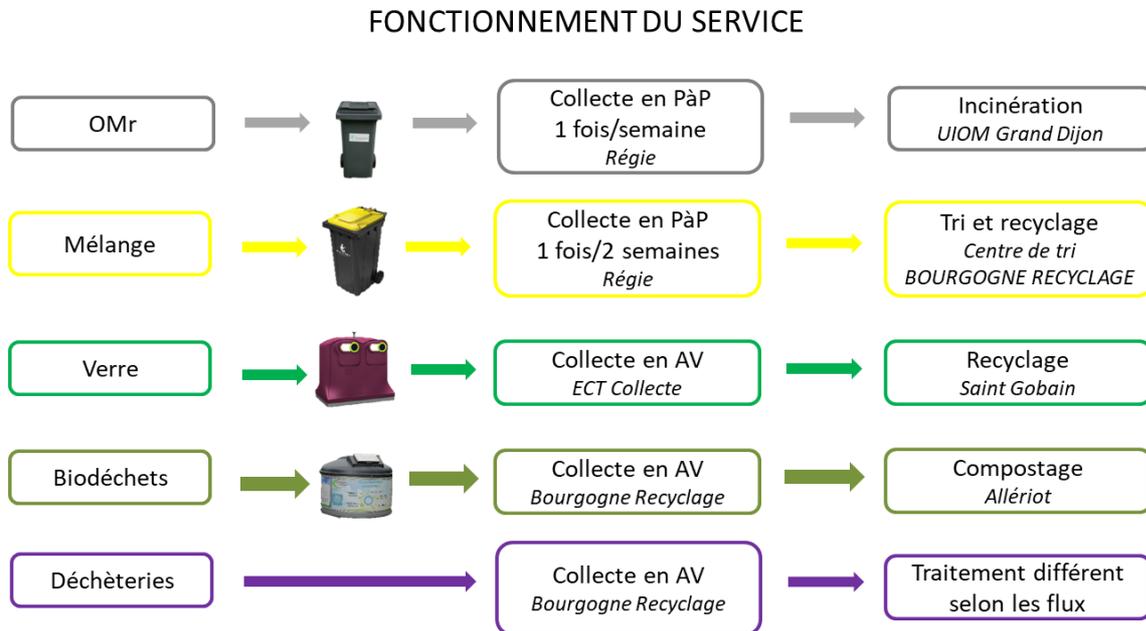


Figure 1: Présentation du fonctionnement technique du service

L'organisation humaine

Le service Déchets fait partie du Pôle Environnement comprenant la compétence Assainissement, PCAET et GEMAPI.

L'organisation du service se présente telle que ci-dessous :

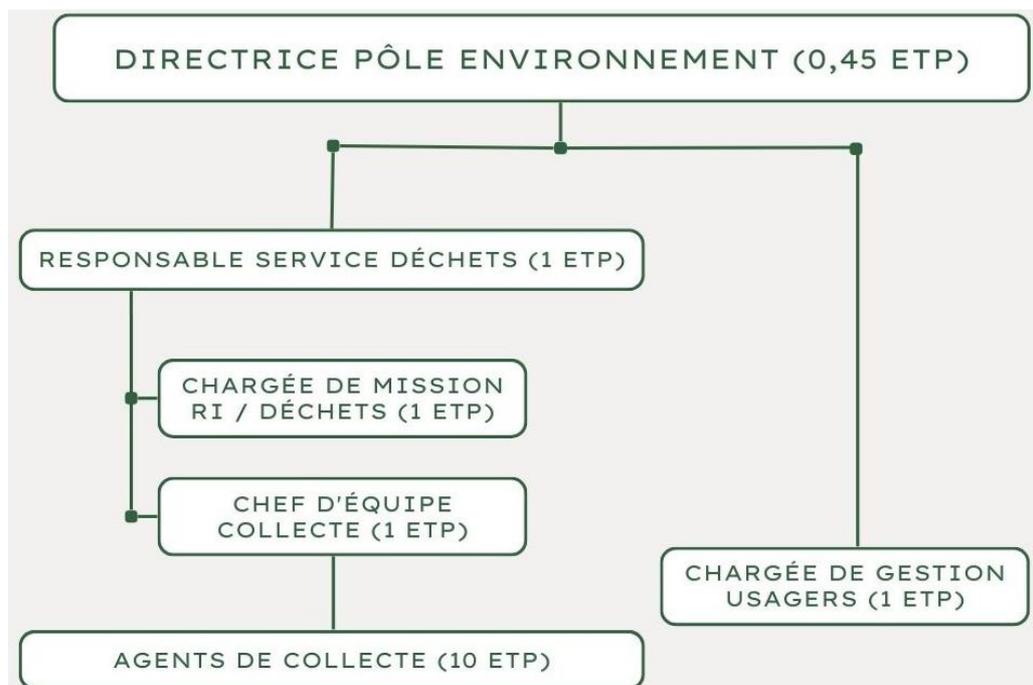


Figure 2: Présentation des moyens humains affectés au service

B - Indicateurs techniques

Les contenants

Les Ordures Ménagères Résiduelles (OMr) et la Collecte Sélective hors Verre (CShV)

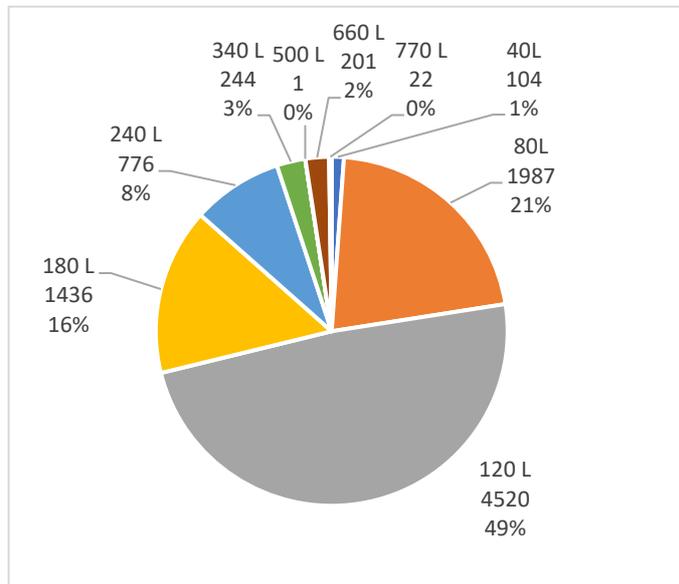


Figure 3 : Répartition des bacs OMr en 2021

Les déchets sont collectés en bacs pucés. Des sacs rouges prépayés pour les OMr ou des sacs jaunes pour le sélectif sont utilisés en cas de surplus de production ou d'impossibilité d'utiliser un bac.

Pour les OMr, la gamme de volume de bacs est plus importante du fait de la Redevance Incitative au volume.

Pour la collecte Sélective, la gamme de volume de bacs est réduite et s'oriente vers des grands volumes afin de limiter les échanges et favoriser le tri.

NB : les anciens bacs bleus de Brazey-en-Plaine ne sont pas comptabilisés dans la figure 5.

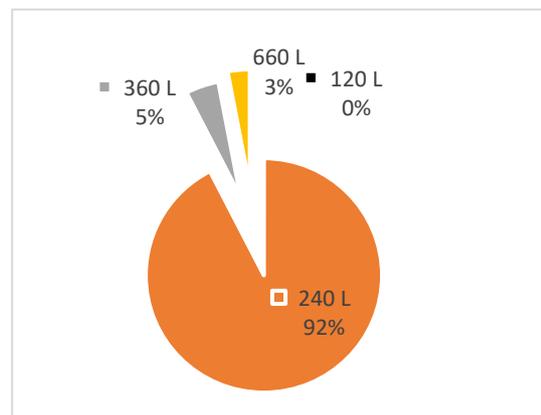


Figure 4 : Répartition des bacs jaunes en 2021

Le Verre



110 colonnes d'apports volontaires sont réparties sur le territoire pour une dotation moyenne d'une colonne pour 190 habitants. Le service renouvelle constamment ses colonnes afin de préserver la qualité des colonnes. Le marché de collecte du verre prévoit un lavage annuel de chaque colonne du territoire et a été réalisé en juin 2021.

La collecte

En porte à porte : Les Ordures Ménagères Résiduelles (OMr) et la Collecte Sélective hors Verre (CShV)

La collecte en porte à porte est assurée en régie, par l'intermédiaire de 3 BOM et 10 agents de collecte.

Pour les OMr, la collecte est réalisée grâce à 8 tournées par semaine selon la fréquence suivante :

- une fois par semaine dans les communes du territoire,
- deux fois par semaine dans l'hypercentre de Seurre et certains usagers spécifiques (maisons de retraites, certains logements collectifs, certains professionnels)
- deux fois par semaine en période estivale pour les professionnels liés au tourisme
- deux fois par semaine sur juillet et août pour les campings, certains logements collectifs et restaurateurs et la piscine.

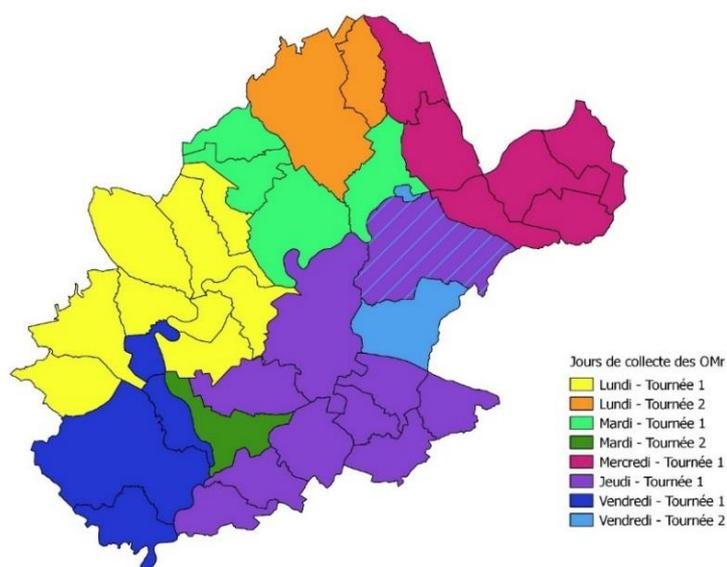


Figure 5 : Organisation des tournées de collecte des OMr

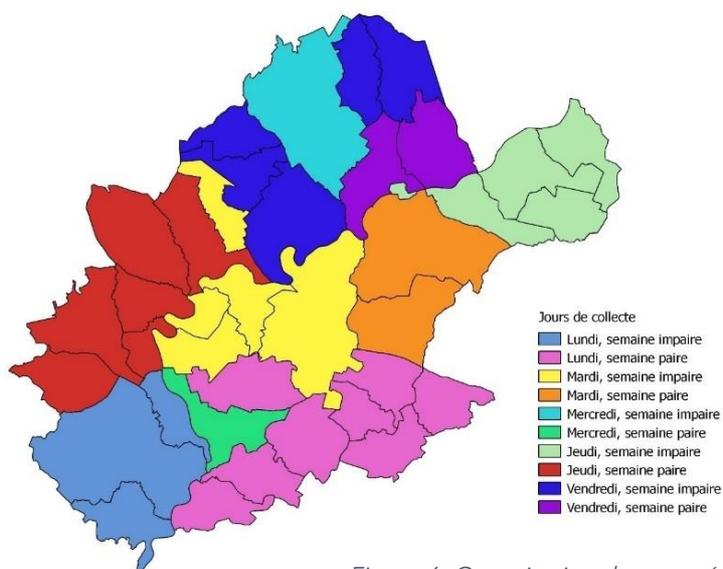


Figure 6: Organisation des tournées de collecte du sélectif

Pour le sélectif, la collecte est réalisée une fois toutes les deux semaines dans les communes du territoire grâce à 5 tournées par semaine.

Au niveau des points de regroupement, il existe un point « Quai de l'Europe » à Saint-Jean-de-Losne desservant 5 plaisanciers habitant annuellement sur leurs bateaux.

Les producteurs de déchets « assimilés » (c'est-à-dire les professionnels produisant des déchets assimilables à ceux des particuliers dits « ménages ») peuvent être collectés sans limite de tonnages ou de volumes sous les mêmes conditions que les ménages.

En apport volontaire : Le Verre

La collecte est réalisée par l'intermédiaire d'un prestataire privé dans le cadre d'un marché public. Le prestataire est ECT Collecte. Le marché a débuté le 1er janvier 2021 pour une durée de 3 ans renouvelable 2 fois 1 an et se termine le 31 décembre 2025.

En apport volontaire : Les Biodéchets

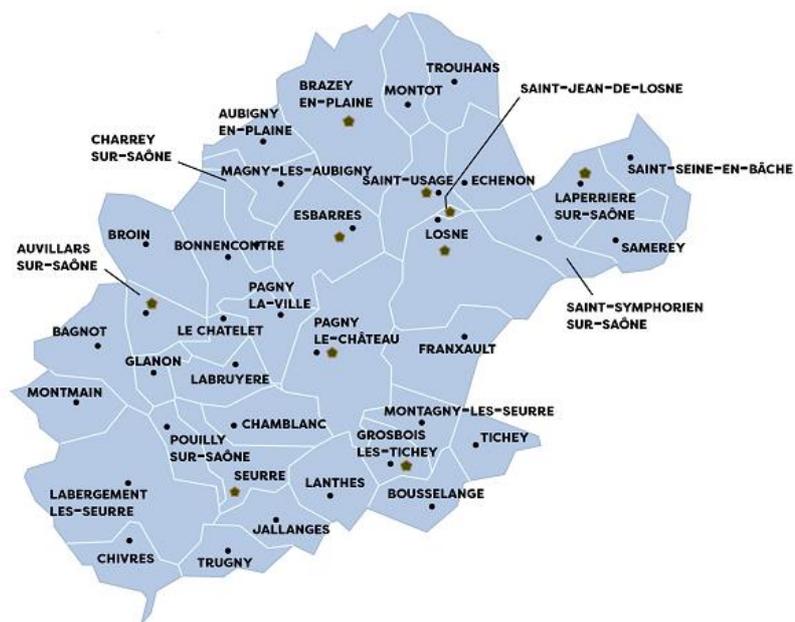
La loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte (TECV) renforcé par la loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (AGEC) prévoit la généralisation d'ici le 31.12.2023 à tous les types de producteurs du tri à la source des biodéchets. Les collectivités doivent à cette date proposer à chaque citoyen une solution lui permettant de ne pas jeter ses biodéchets dans les ordures ménagères résiduelles.

Afin de se préparer à cette future obligation réglementaire, une expérimentation de collecte des biodéchets en apport volontaire a été mise en place à compter du 1^{er} décembre 2019 dans le cadre d'une expérimentation d'un an.

La collecte est réalisée par l'intermédiaire d'un prestataire privé, Bourgogne Recyclage, une fois par semaine.

Dix biobornes ont été mises en place sur le territoire, au sein de 9 communes volontaires pour les accueillir. Les élus ont souhaité partir sur le volontariat des communes, afin de s'appuyer sur les maires comme relais de l'expérimentation auprès de leurs administrés.

Cette expérimentation a été reconduite en 2021 en aménageant les points d'apport sur des axes de passage du territoire.



Elles ont été réparties sur le territoire comme indiqué sur la carte.



Les bio-bornes ont été financés par l'entreprise Bourgogne Recyclage. Il s'agit de colonnes aériennes, d'environ 2m³ avec un tambour permettant l'accès à la colonne. A l'intérieur, elles présentent une sache plastique qui est changée à chaque collecte, afin de limiter les odeurs et les insectes.



En parallèle, les administrés volontaires ont été dotés de bioseaux ajourés et de sacs krafts. La dotation initiale était d'un bioseau et de 40 sacs krafts soit une dotation pour 3 mois de collecte pour un particulier (1 sac kraft jeté tous les 3 jours environ). En cas de besoin, de nouveaux sacs krafts sont à disposition dans les communes où se situent les biobornes ainsi qu'à la Communauté de Communes.

Les biodéchets sont emmenés sur le site de compostage industriel de Leledy compost à Allériot.

Au total, ce sont **31 tonnes de biodéchets qui ont été collectées** sur la phase 2 de l'expérimentation soit de décembre 2020 à novembre 2021.

Les déchèteries

Le réseau de déchèteries était jusqu'à présent articulé autour de 5 sites : Auvillers-sur-Saône, Brazey-en-Plaine, Laperrière-sur-Saône, Saint-Usage et Seurre.

En 2021, le site de Brazey-en-Plaine a réouvert suite à sa réfection totale. La déchèterie de Saint-Usage, quant à elle, s'est vu fermer définitivement au 31 août 2021.

Le réseau de déchèterie se compose désormais de 4 sites.

La gestion du haut et du bas de quai est assurée par différents prestataires privés par l'intermédiaire d'un marché public comprenant 2 lots depuis le 1^{er} octobre 2021.

Numéro du lot	Intitulé du lot	Prestataires
1	Gardiennage, mise à disposition de bennes, enlèvement, transport et traitement des déchets non dangereux et de l'amiante	Bourgogne Recyclage
2	Enlèvement, transport et traitement des déchets dangereux (hors amiante), des huiles végétales et minérales et des batteries	EDIB

Les déchets acceptés sur les sites sont les suivants :



Le volume d'ouverture des déchèteries par semaine est le suivant :

Déchèteries		Horaires d'ouverture par semaine	Heures d'ouverture par an
Auvillers-sur-Saône	Eté	11 h	520 h
	Hiver	9 h	
Brazey-en-Plaine (à partir de mi-juillet 2021)	Eté	27 h	621 h
	Hiver	24 h	
Laperrière-sur-Saône	Eté	11 h	520 h
	Hiver	9 h	
Saint-Usage (jusqu'au 31.08.21)	Eté	26 h	780 h
	Hiver	18 h	
Seurre	Eté	26 h	1 144 h
	Hiver	18 h	

Soit un total d'environ 3 585 h pour l'année 2021.

La fréquentation globale du réseau de déchèteries a logiquement fortement augmenté en 2021 comparé à 2020, avec 64 631 visites enregistrées (+ 10% par rapport à 2019). Les visites en déchèteries concernent à 96 % des particuliers, 3 % des professionnels et 1 % des collectivités.

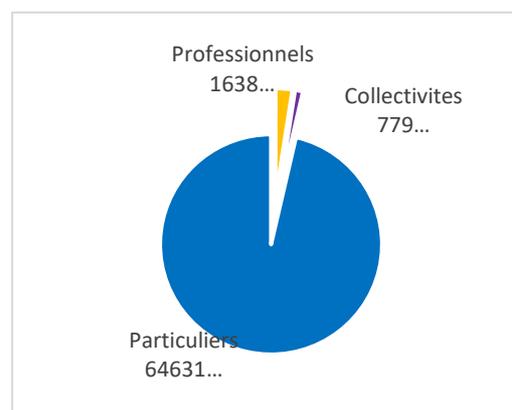


Figure 8 : Fréquentation par type d'usagers en 2021

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Auvillars-sur-Saône	3997	4134	4601	5274	5141	5816	1249	10293
Seurre	20649	23519	24588	24930	24404	23125	5085	22990
Laperrière-sur-Saône	8190	3583	4903	4760	2306	1010	681	4791
Saint-Usage	15540	17316	13747	14611	20168	17763	5796	14636
Brazey-en-Plaine	6479	12542	12867	14554	13949	11009	2399	14127

Tableau 1 : Evolution de la fréquentation par déchèteries

NB : Certaines valeurs ne sont pas cohérentes sur ces dernières années : la fréquentation de Brazey-en-Plaine et de Laperrière-sur-Saône en 2014 ainsi que celles de Laperrière-sur-Saône et de Saint-Usage en 2018 et 2019. Cela est expliqué par la réalité terrain : le gardien travaillait sur les deux déchèteries, et ne procédait pas au changement de site lors de l'enregistrement des cartes des particuliers. La fréquentation 2020 s'explique par la crise sanitaire et les gestes barrières appliqués interdisant les contacts et donc le badgeage des cartes. La fréquentation 2021 de Brazey-en-Plaine et Saint-Usage doit être additionnée pour retrouver une cohérence avec les années précédentes lié aux travaux de réfection totale de Brazey-en-Plaine et à la fermeture définitive de Saint-Usage.

Les tonnages collectés sur les sites sont répartis de la façon suivante :

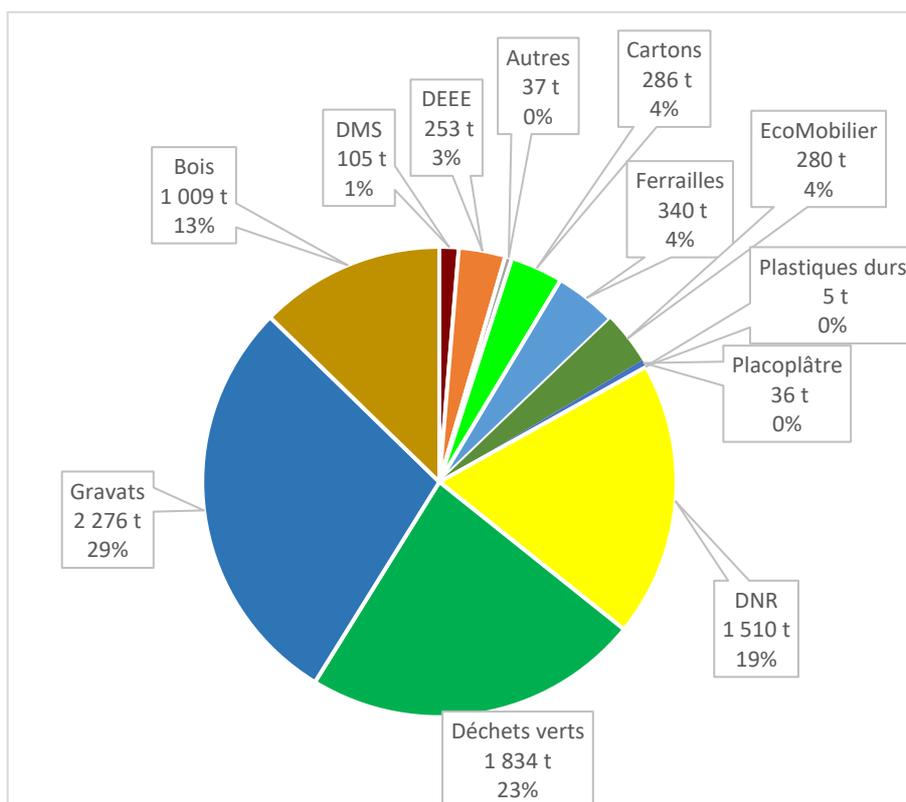


Figure 9 : Répartition des tonnages collectés en déchèteries

Les quantités collectées

L'évolution des tonnages et des ratios de productions sur les 5 dernières années est présentée ci-après :

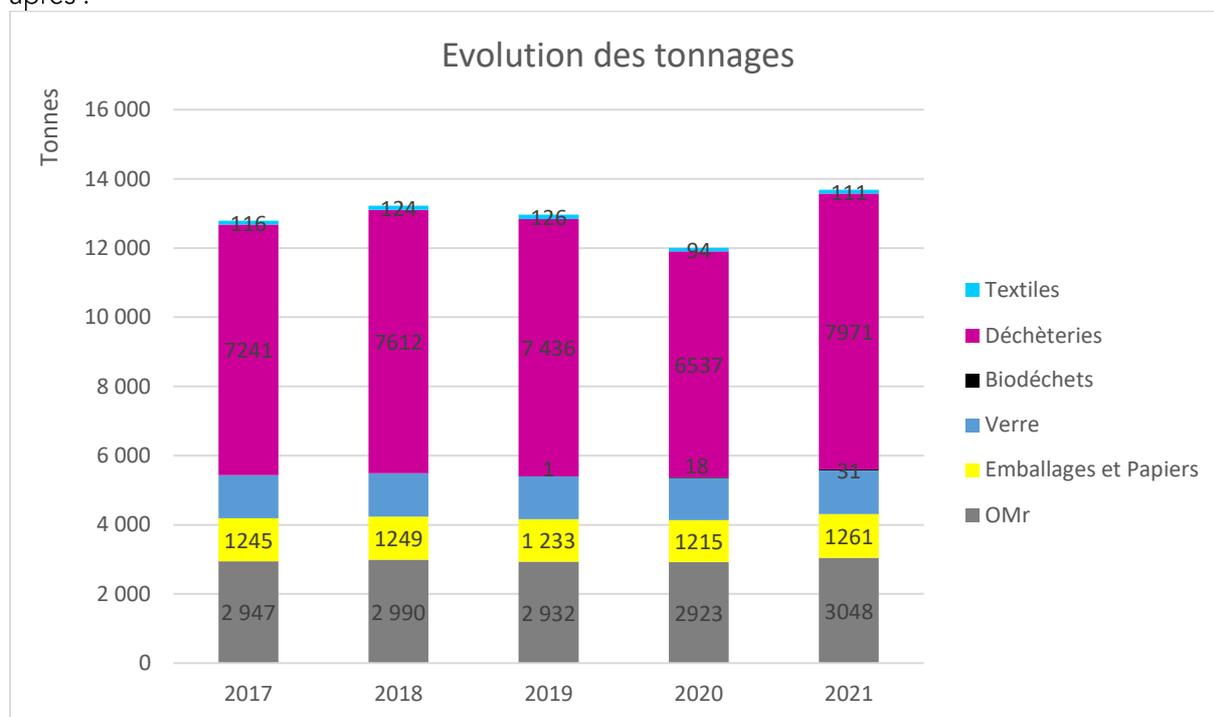


Figure 10 : Evolution des ratios de production sur les 5 dernières années

Les tonnages 2021 ont augmentés par rapport aux dernières années. Cela est dû à la forte augmentation des tonnages collectés en déchèteries (+22 % par rapport à 2020), des tonnages d'OMr et de tri qui peuvent s'expliquer par :

- Le besoin de se débarrasser de déchets amassés et/ou triés durant le confinement.
- La moins bonne gestion des déchets des ménages.

Il est à noter également que le tonnage de Verre a diminué de 2,5 % sur l'année 2021. Ce tonnage a malheureusement été retrouvé dans le flux d'OMr et de tri.

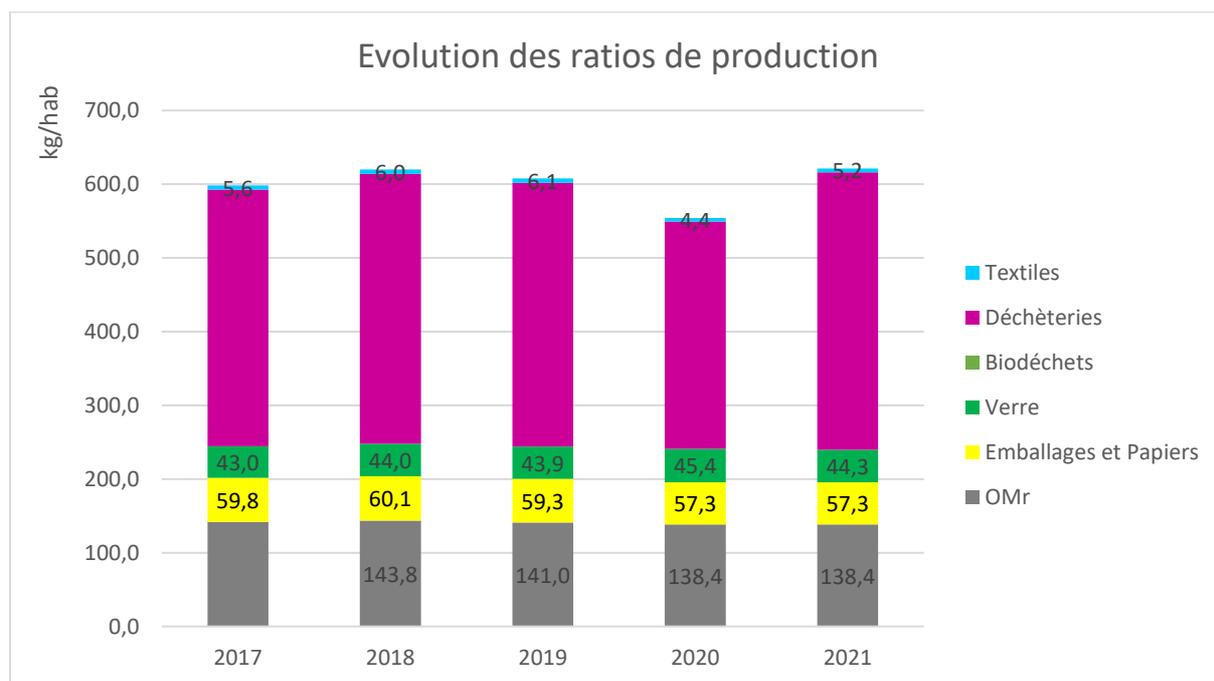


Figure 11 : Evolution des tonnages sur les 5 dernières années

Le traitement

Descriptif des unités de traitement

Les différentes unités de traitement des déchets collectés par la Communauté de Communes sont les suivantes :

Tableau 2: Présentation des différentes unités de traitement

	Flux concernés	Nom de l'unité	Exploitant	Localisation	Nature des traitement	Type de valorisation	Capacité de ces unités	Tonnage traité CCRS 2021
Porte à porte	OMr	UIOM du Grand Dijon	Dijon Métropole	Rue Alexander Flemming 21000 DIJON	Incinération	Valorisation énergétique	140 000 t/an	3 048 t
	Sélectif hors Verre	Centre de tri de Travoisy	Bourgogne Recyclage	Hameau de Travoisy Ruffey les Beaune 21205 BEAUNE	Tri	Valorisation matière	16 000 t/an	1 261 t
Apport volontaire	Verre	Centre de traitement	SOLOVER	Route de Demigny, 71530 CHAMPFORGUEIL	Recyclage	Valorisation matière	NC	938 t
	Biodéchets	Unité de compostage	Leledy compost	Ferme de la Soyée 71380 ALLEROT	Compostage	Valorisation matière	63 510 t/an	31 t
	Textiles	Centre de tri	Le Relais	Rue Joseph Cugnot 71380 SAINT MARCEL	Recyclage	Valorisation matière	NC	111 t
Déchèteries	Encombrants	CSR	Bourgogne Recyclage	Hameau de Travoisy Ruffey les Beaune 21205 BEAUNE	Transformation en combustible	Valorisation énergétique	-	1 509 t
	Ferrailles	Centre de traitement	ACYCLEA	3 rue en Clairvot 21850 SAINT APOLLINNAIRE	Recyclage	Valorisation matière	-	340 t
	Déchets Verts	Unité de compostage	Leledy compost	Ferme de la Soyée 71380 ALLEROT	Compostage	Valorisation matière	63 510 t/an	1 834 t

Flux concernés	Nom de l'unité	Exploitant	Localisation	Nature des traitements	Type de valorisation	Capacité de ces unités	Tonnage traité CCRS 2021
Bois	Site de Travoisy Site de Longvic	Bourgogne Recyclage	Hameau de Travoisy Ruffey les Beaune 21205 BEAUNE Rue de l'ingénieur Stephenson, 21600 LONGVIC	Broyage	Valorisation matière	90 000 t/an	1 009 t
Cartons	Centre de tri de Travoisy	Bourgogne Recyclage	Hameau de Travoisy Ruffey les Beaune 21205 BEAUNE	Mise en balle	Valorisation matière	NC	286 t
Gravats	ISDI	Bourgogne Recyclage	21170 MONTOT	Enfouissement	-	-	2 276 t
Déchets Ménagers Spéciaux	Centre de traitement	EDIB	5 rue de Beauregard 21600 LONGVIC	Prétraitement en vue de valorisation	Valorisation matière et énergétique	90 000 t/an	105 t
Batteries	Centre de traitement	EDIB	5 rue de Beauregard 21600 LONGVIC	-	Valorisation matière	90 000 t/an	1,8 t
Huiles minérales	Centre de traitement	EDIB	5 rue de Beauregard 21600 LONGVIC	Régénération	Valorisation matière	90 000 t/an	9,7 t
Huiles végétales	Centre de traitement	EDIB	5 rue de Beauregard 21600 LONGVIC	Biocarburant	Valorisation matière	90 000 t/an	3,2 t
Amiante	ISDND (casier spécifique)	SUEZ Recyclage et Valorisation	Grands Moulins 21270 DRAMBON	Enfouissement	-	72 000 t/an	11,3 t

Tonnages recyclables issus de la collecte sélective

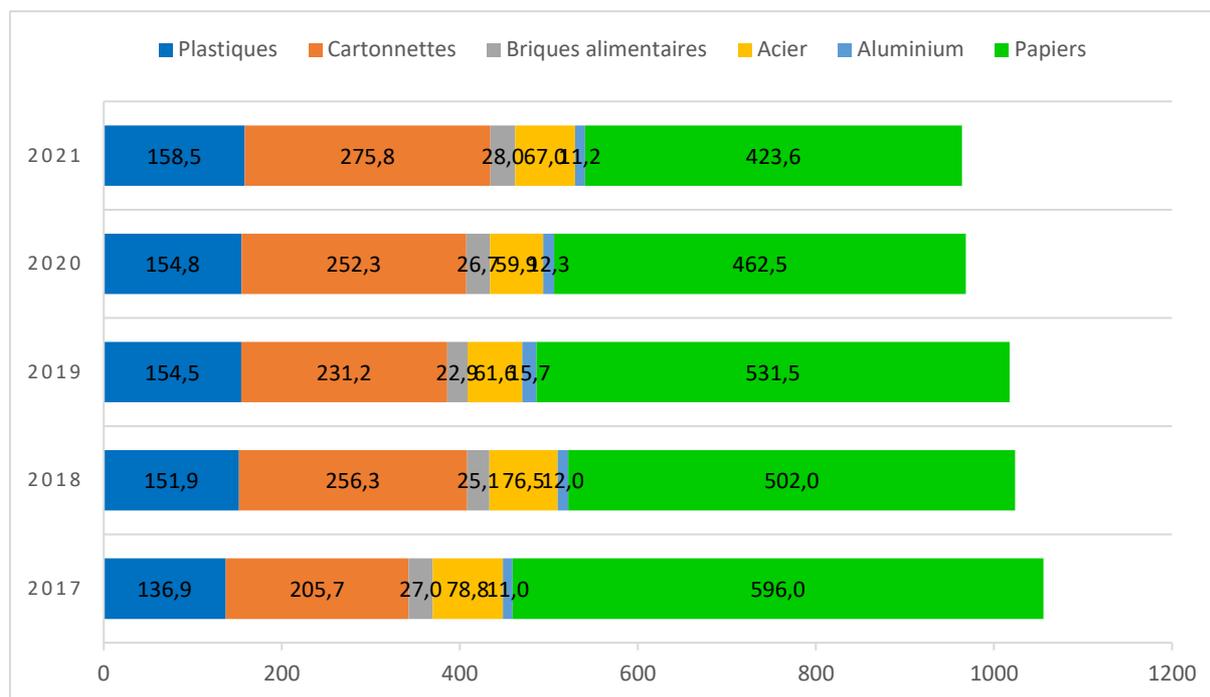


Figure 12 : Comparaison des tonnages recyclés sur les cinq dernières années

Les tonnages recyclables issus du tri sélectif en 2021 et les années précédentes sont présentés ci-dessous.

Les tonnages valorisés issus du tri sélectif baissent nous voyons ci-dessous la corrélation avec l'augmentation des refus de tri.

Refus de tri présents dans la collecte sélective

Les refus de tri présents dans la collecte sélective en 2021 et les années précédentes sont présentés ci-dessous :

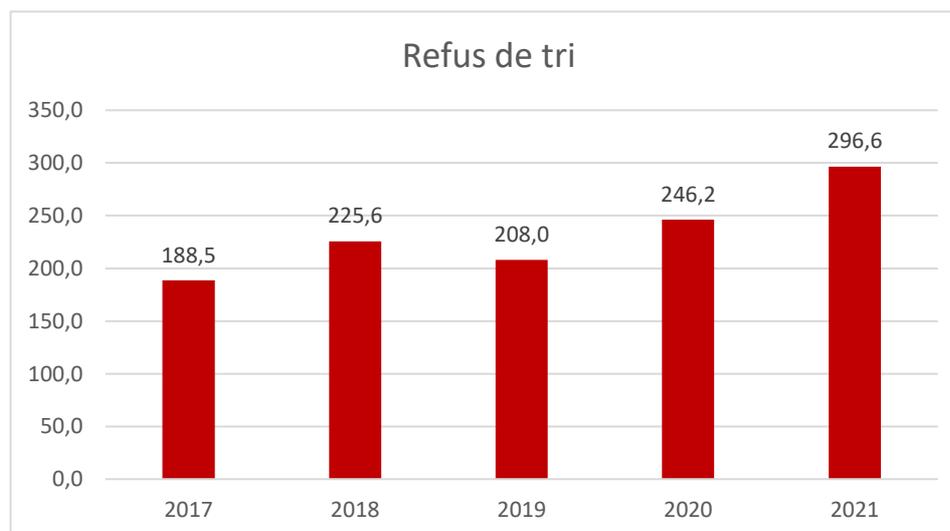
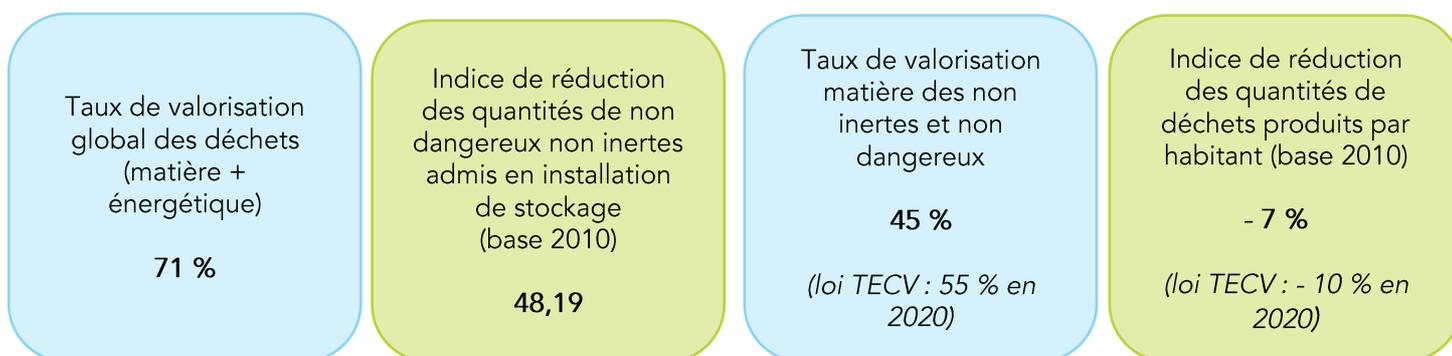


Figure 13 : Evolution des tonnages de refus de tri

Au global, les tonnes de refus de tri ont augmenté de 18 % par rapport à 2019 s'expliquant par une hausse du refus de tri lié à la crise sanitaire et à la fermeture des déchetteries en 2020 et au relâchement de l'effort de tri en 2021. Le taux de refus de tri reste cependant cohérent aux valeurs de la collecte en apport volontaire au niveau national.

Indicateurs sur le traitement des déchets¹



Les indicateurs de taux de valorisation global des déchets et de taux de valorisation matière des non inertes et non dangereux diminuent légèrement par rapport aux années précédentes.

La communication et la prévention

Communication

La communication 2021 du service a été réalisée selon les canaux habituels : lettre du tri, communication orale auprès des habitants et nouveaux arrivants, et le journal local avec différents articles de presse malgré les problématiques liées à la crise sanitaire.

Les sujets de la communication ont porté sur :

- la redevance incitative,
- les résultats du service sur les 5 dernières années,
- le tri,
- la collecte expérimentale des biodéchets,
- le tri du Verre,
- la continuité de service durant la crise sanitaire,
- Les inscriptions pour passage en déchèterie.

Prévention des déchets et de leur nocivité

La Communauté de Communes a lancé son Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) en 2021 après avoir fait réaliser le diagnostic du territoire ainsi que l'élaboration d'un plan d'action pour mener à bien ce projet. Le rapport spécifique est à disposition au service Environnement de la Communauté de Communes.

¹ Loi TECV : Loi de transition énergétique pour la croissance verte promulguée le 17 août 2015.

Le plan d'actions retenu comporte les axes et actions suivantes :

Axe thématiques	ACTIONS
Axe 1 : Lutter contre le Gaspillage Alimentaire (GA)	1. Sensibiliser les ménages aux gestes de réduction du gaspillage alimentaire
	2. Renforcer la lutte contre le gaspillage dans la restauration collective
	3. Faciliter et accompagner des actions de réduction du gaspillage alimentaire auprès des restaurateurs et commerçants
Axe 2 : Encourager la gestion de proximité des biodéchets et réduire la production de végétaux	4. Réduire les déchets végétaux par la promotion du jardinage au naturel
	5. Renforcer les actions de gestion domestique des biodéchets des ménages
	6. Développer, accompagner et suivre la mise en place du compostage partagé (en immeuble, quartier) et en établissements
Axe 3 : Augmenter la durée de vie des produits destinés à l'abandon	7. Soutenir le développement de la réparation, du réemploi et de la réutilisation
	8. Encourager le partage de bien entre habitants
Axe 4 : Encourager la consommation responsable	9. Communiquer et diffuser auprès des publics les bonnes pratiques et alternatives aux produits fortement générateurs de déchets
	10. Déployer et renforcer le dispositif Stop Pub
Axe 5 : Mobiliser les entreprises pour réduire leurs déchets	11. Sensibiliser les professionnels aux bonnes pratiques pour réduire leurs déchets
Axe 6 : Communiquer sur la prévention et donner de la visibilité aux acteurs engagés	12. Elaborer un plan de communication
	13. Organiser des rencontres périodiques sur la prévention des déchets
Axe 7 : Être éco-exemplaire en matière de réduction des déchets	14. Etablir un diagnostic des déchets et pratiques de la CCRS et des communes membres
	15. Sensibiliser les agents et des élus à la prévention des déchets dans une dynamique d'économie circulaire
	16. Engager des actions de réduction des déchets au sein des services de la CCRS et des communes membres

En parallèle, la Communauté de Communes a poursuivi son action de mise à disposition de composteurs et de propositions de formation avec 117 composteurs vendus en 2021.

La Communauté de Communes a également poursuivi l'action d'aide à l'arrachage de haies. Plusieurs usagers en ont bénéficié en 2021, représentant une aide globale de 2 548 €.

La gestion de la Redevance Incitative

La redevance incitative est le mode de financement principal du service. Elle s'applique au volume et à la levée, selon 4 parts distinctes :

- **Part Abonnement** : elle correspond aux coûts fixes de gestion du service public d'élimination des déchets.
- **Part Volume** : elle est indexée sur le volume du contenant homologué pour la collecte des ordures ménagères résiduelles, distribué par la Communauté de Communes et attribué en fonction de la structure de chaque foyer,
- **Part Forfait** : elle correspond à un nombre de levées forfaitaires par bac. Le nombre de levées est déterminé en fonction du type d'usagers.
- **Part Levée** : elle correspond aux présentations du bac qui interviennent au-delà du minimum forfaitaire de la part fixe.

Répartition des levées par bac collecté

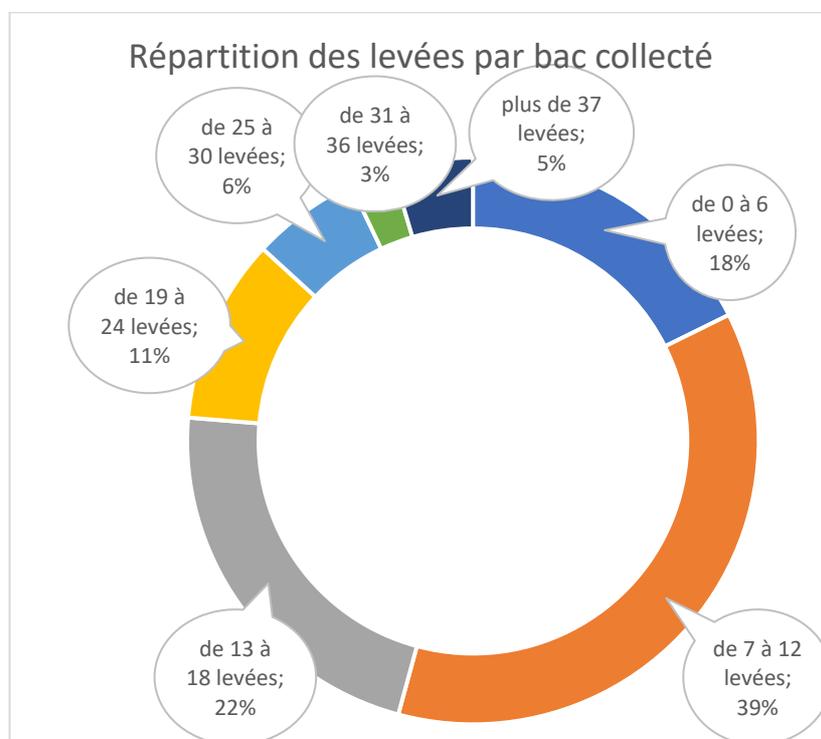


Figure 14 : Répartition du nombre de bacs par nombre annuel de levées

Le nombre moyen de levées en 2021 est de 12 levées par bac, comme les années précédentes, soit le minimum de la part fixe.

Facturation

En 2021, la facturation de la redevance incitative a généré un total de 17 507 factures ou avoirs soit un nombre sensiblement supérieur aux deux années précédentes.

		2018	2019	2020	2021
Emission de factures	Nombre de factures émises	17189 factures	17189 factures	17 395 factures	17 507 factures
	Nombre de soldes de compte	555 factures	555 factures	517 factures	229 factures
Mode de paiement	Paiement autre que le prélèvement	7663	7663	7629	7889
	Prélèvement mensuel	943	943	1088	1264
	Prélèvement semestriel	412	412	411	408

Tableau 3 : Indicateurs relatifs à la facturation de la Redevance incitative

Le mode de paiement des usagers est effectué en majorité sans prélèvement. Les personnes prélevées représentent 16 % des usagers. On peut néanmoins noter une augmentation de 16 % du nombre de prélèvement mensuel sur 2021 et une très forte diminution des soldes de compte.

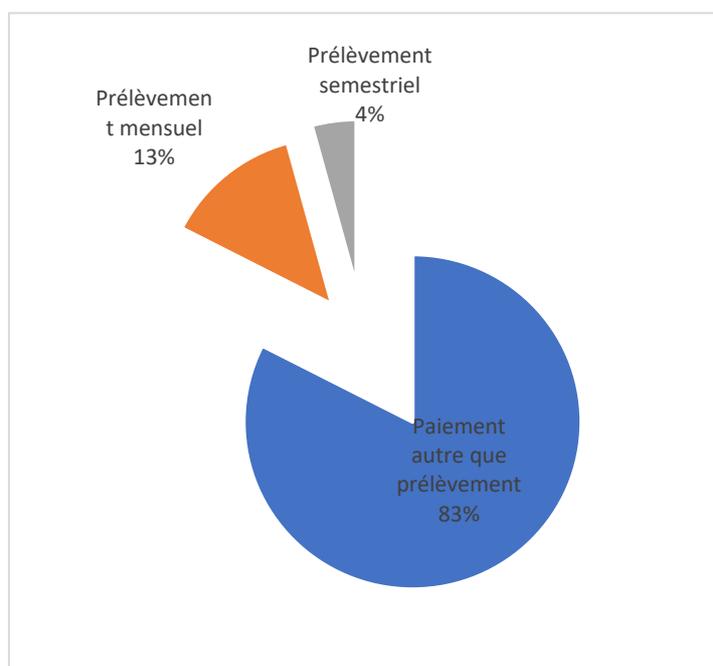


Figure 15 : Répartition des modes de paiement de la facture RI

Gestion des usagers

Les usagers peuvent contacter le Service Environnement grâce à :

- un numéro vert unique : 0 805 800 346
- une adresse mail dédiée (infodechets@rivesdesaone.fr)
- un accueil physique sur les deux sites communautaires Echenon et Seurre.

Concernant le numéro vert, voici les indicateurs du nombre et du temps d'appels :

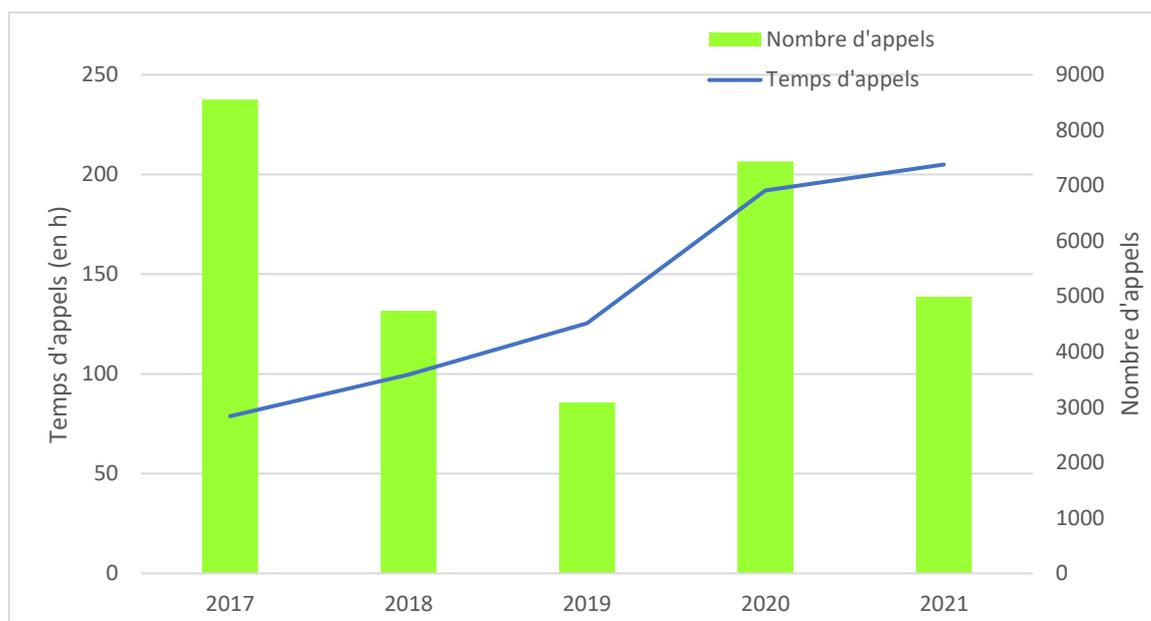


Figure 16 : Evolution du nombre et du temps d'appels sur le numéro vert Déchets

Sur l'année 2021, le nombre d'appels a diminué pour revenir au niveau de 2018. Néanmoins, nous pouvons constater que la durée des appels a fortement augmenté.

Faits marquants

Seconde phase d'expérimentation des biodéchets

En 2021, la seconde phase d'expérimentation de collecte séparée des biodéchets s'est mise en place en prenant parti sur des Points d'Apports Volontaires positionnés sur des axes traversants du territoire.

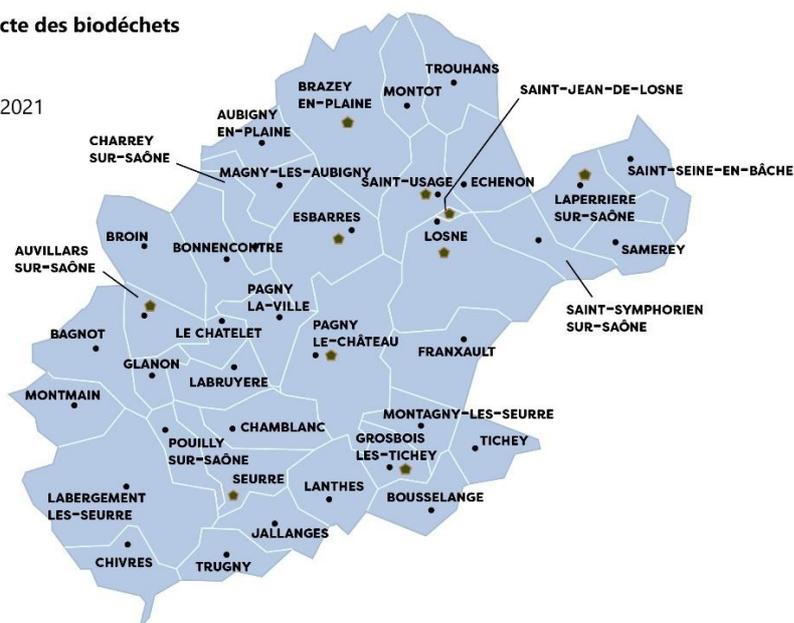
Expérimentation de la collecte des biodéchets en apport volontaire

Phase 2

Décembre 2020 - Novembre 2021

Légende

 bioborne



LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES RIVES DE SAÔNE

Ouverture de la déchèterie de Brazey-en-Plaine

La nouvelle déchèterie de Brazey-en-Plaine a ouvert au public à l'été 2021. Entièrement rénovée, elle peut accueillir l'intégralité des flux de déchets afin d'optimiser le tri et son traitement pour les usagers du territoire.

Elle est dotée d'une plateforme de dépôt des déchets verts évitant les bennes pleines à certaines périodes.



Réalisation d'un audit interne avec la médecine du travail

Suite à la période de confinement et aux obligations de nécessité de service lié à l'hygiène et la salubrité publique, un audit interne a été réalisé par la médecine du travail. Cela a permis de faire ressortir des besoins d'actualisation du fonctionnement global du service comme par le besoin d'embaucher un chef d'équipe collecte.

La collectivité prend soin de ses agents et les remercie encore pour leur professionnalisme durant cette période de crise.

C - Indicateurs financiers

Nota : Les dépenses et recettes sont présentées selon la méthode de la matrice des coûts. La matrice des coûts est un cadre homogène et standard de présentation des coûts du service public de gestion des déchets, en hors taxes.

Ce cadre est construit en colonnes selon une logique flux de déchets (ordures ménagères résiduelles, sélectif, déchets des déchèteries...) et en lignes selon les étapes techniques de gestion (structure, collecte, transport, traitement...).

Les dépenses et recettes intégrées dans la matrice des coûts correspondent aux frais réels liés à la gestion des déchets sur l'année 2020. Elles sont donc différentes du compte administratif dont les dépenses et recettes sont décalées par rapport à l'année civile. De plus, le compte administratif est toutes taxes comprises alors que la matrice est exprimée en HT.

Matrice des coûts

Les charges du service sont réparties en différents postes :

- Les charges fonctionnelles correspondant aux charges de structure (eau, électricité, gaz, personnel administratif...) ainsi qu'à la communication.
- Les charges de prévention représentant les dépenses référencées dans notre Programme Local de Prévention des déchets,
- Les charges liées à la pré-collecte correspondant aux coûts liés aux contenants : Bacs, colonnes, nettoyage des points d'apport volontaire...
- Les charges liées à la collecte telles que les dépenses relatives à la collecte des OMr (entretien et amortissement des camions, charges liées au personnel de collecte, ...), à la collecte des points d'apport volontaire Verre, à la collecte en porte à porte des recyclables, et au gardiennage des déchèteries...
- Les charges liées au transport et au traitement des déchets, tels que l'incinération des ordures ménagères résiduelles, le tri des recyclables, le transport et le traitement des déchets de déchèteries...

Pour les produits, 3 recettes viennent abonder le budget du service, en dehors du financement :

- Les reventes de matériaux issus du tri sélectif et de la collecte en déchèteries : ferrailles, cartons, emballages plastiques, acier, aluminium...
- Les soutiens des éco-organismes tels que CITEO Emballages et CITEO Papiers,
- Les aides comme les subventions sur le fonctionnement ou les investissements.

Ligne de la matrice	FLUX DE DECHETS					Total
	OMR	Verre	RSOM hors verre	Déchets des déchèteries	Biodéchets	
Charges de structure	118 534	14 568	69 849	160 198	733	363 880
Communication	1 325	163	781	1 454	3 468	7 191
Prévention	6 279	1 720	2 313	13 934	61	24 307
Pré-collecte	73 537	43 134	31 192	-	4 053	151 916
Collecte	341 562	36 936	184 186	127 230	-	689 915
Transfert/Transport	-	-	-	15 328	-	15 328
Traitement des déchets non dangereux	-	-	-	-	-	-
Tri et conditionnement	-	-	174 477	-	-	174 477
Autres charges	-	-	-	-	-	-
Enlèvement et traitement des déchets dangereux	-	-	-	91 657	-	91 657
[REG] incinération / énergie	244 134	-	-	-	-	244 134
[REG] Transfert/Transport - Traitement des déchets non dangereux	-	-	-	482 200	-	482 200
[REG] Traitement des déchets non dangereux - Collecte	-	-	-	-	38 586	38 586
	-	-	-	-	-	-
TOTAL CHARGES	785 372	96 521	462 797	892 001	46 900	2 283 591
Ventes de produits et d'énergie	-	-	-	-	-	-
Matériaux	-	20 408	94 705	115 803	-	230 916
Compost	-	-	-	-	-	-
Energie	-	-	-	-	-	-
Prestation à des tiers	-	-	-	-	-	-
Autres produits	1 084	1	1	472	0	1 559
Tous soutiens des sociétés agréées	1 646	16 704	308 501	51 230	-	378 081
Reprises des subventions d'investissement	20 717	2 317	11 799	23 251	117	58 201
Subventions de fonctionnement	2 548	413	1 407	3 518	18	7 904
Aides à l'emploi	-	-	-	-	-	-
TOTAL PRODUITS	25 996	39 843	416 414	194 274	135	676 662
TVA acquittée	23 314	3 931	28 823	73 196	5 375	134 639
TEOM	-	-	-	-	-	-
REOM	729 550	89 660	429 903	800 625	4 509	2 054 248
Redevance spéciale et facturation à l'utilisateur	-	-	-	17 025	-	17 025
Redevance spéciale	-	-	-	-	-	-
Facturation à l'utilisateur	-	-	-	-	-	-
Contribution des collectivités	-	-	-	-	-	-
TOTAL CONTRIBUTIONS	729 550	89 660	429 903	817 650	4 509	2 071 273

Analyse des résultats de la matrice

Coût global du service et financement

Les postes de charges et de produits sont répartis de la façon suivante pour l'année 2021 :

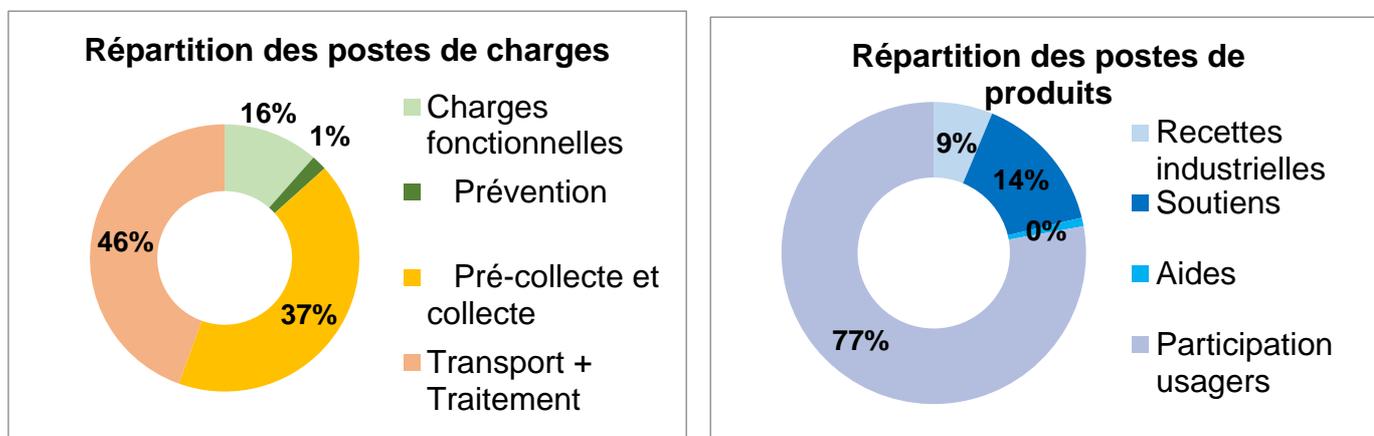


Figure 17 : Répartition des postes de charges et produits

Les deux postes les plus importants restent, comme pour l'année 2020, les charges de pré-collecte et collecte, et les charges liées au transport et traitement lesquels représentent 83% des postes de charge. Au niveau des produits, le poste le plus important vient de la participation des usagers à la redevance incitative à 77% et des soutiens versés par les éco-organismes après validation correspondant à 14%.

Au global le financement du service est le suivant :

Dépenses	2 418 230 € TTC
Produits	618 460 €
Coût du service	1 799 770 € TTC
Financement	2 071 273 €

Soit un taux de couverture de 115 %.

Ce résultat s'explique par la poursuite de la hausse de la TGAP et de l'inflation en parallèle de la maîtrise du coût du service en 2021.

La répartition des charges et des produits, en parallèle du financement du service, est présentée dans le graphique suivant² :

² Dans la suite du rapport, le « coût aidé » a été nommé « coût résiduel pour l'utilisateur » afin de faciliter la compréhension.

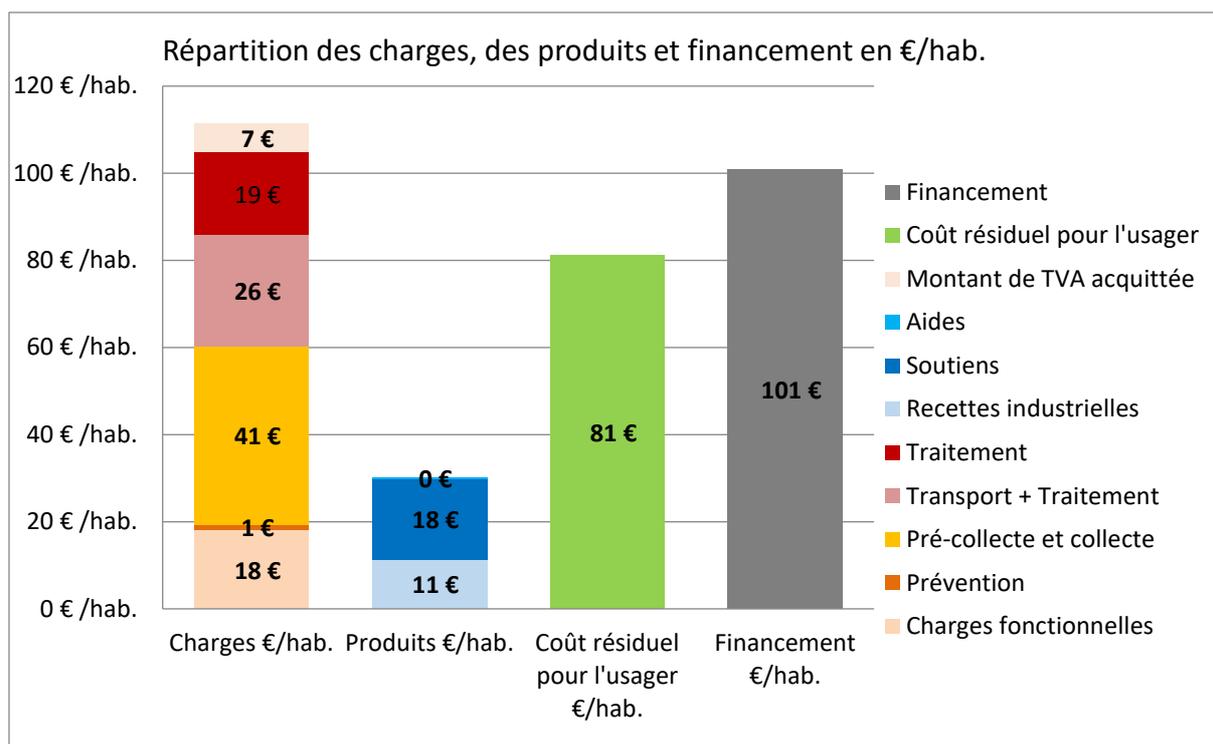


Figure 18 : Répartition des charges, produits et financement du service en €/hab

Le coût global du service proratisé par habitant représente un coût de **101 €/hab en 2021**. Les produits de revente des matériaux, soutiens des éco-organismes et aides représentent 29 €/hab (en hausse par rapport à 2020 lié au contexte sanitaire passé).

Le coût du service restant à financer (nommé coût résiduel pour l'utilisateur dans le graphique) représente 81 €/hab, ce qui correspond à la demande de financement.

L'évolution du coût global sur les dernières années est présentée ci-dessous (données extraites des matrices des coûts validées par l'ADEME) :

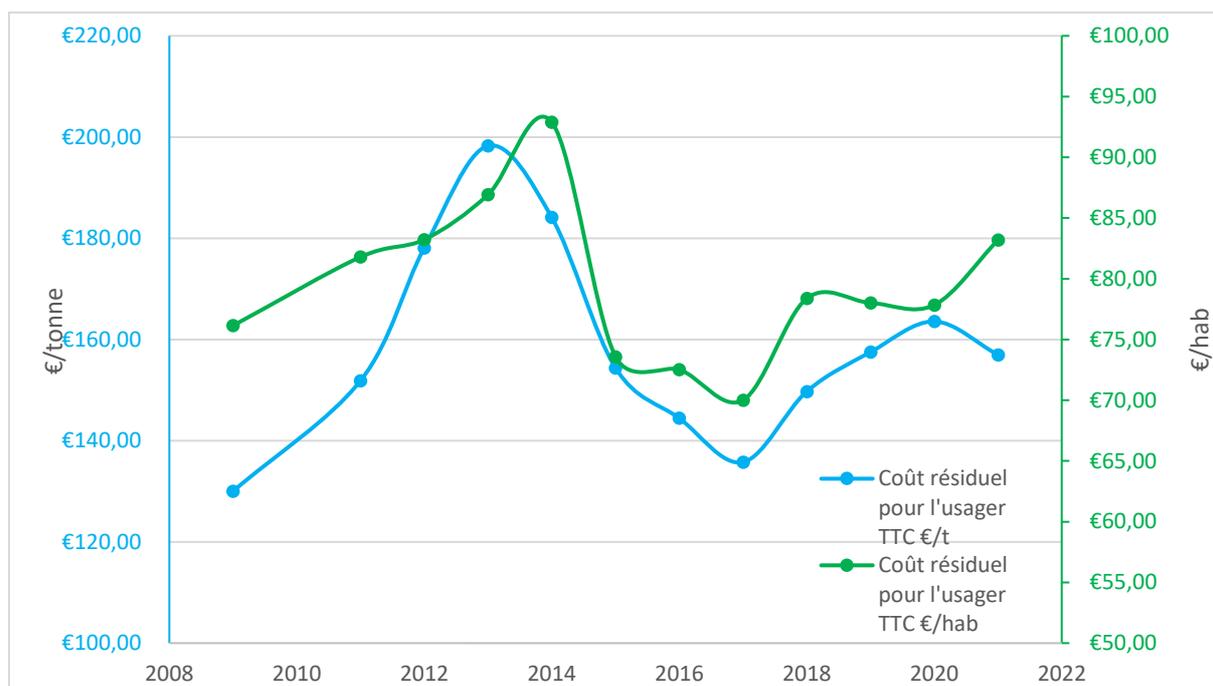


Figure 19 : Evolution du coût résiduel pour l'utilisateur en €/hab et €/t

Le graphique fait clairement apparaître deux tendances aussi bien pour les coûts en €/hab que pour les coûts en €/tonne. Entre 2009 et 2013, les coûts du service étaient à la hausse, alors qu'une diminution est observée entre 2014 et 2017 puis une hausse en 2018 qui se stabilise en 2019. Cela peut s'expliquer par différents facteurs :

- Les années 2012 et 2013 ont été impactées par la mise en place de la Redevance incitative, engendrant des coûts d'investissement et de fonctionnement supplémentaires. La diminution du tonnage global collecté dû à la mise en place de la Redevance incitative fait monter mathématiquement les coûts à la tonne.
- L'année 2014 a été marquée par deux faits : la commune de Brazey en Plaine a rejoint la Communauté de communes ajoutant une déchèterie supplémentaire et les frais liés, et la TVA est passée de 7% à 10 % sur les prestations déchets. En parallèle, les tournées de collecte ont été optimisées durant l'année 2013. L'impact économique a pu s'apprécier dès l'année 2014.
- En 2015, un travail sur la maîtrise des coûts a été menée avec une reconstruction du marché de gestion des 5 déchèteries communautaires et une renégociation des contrats de vente de matériaux. La poursuite de la diminution des tonnages a permis également de mieux maîtriser les coûts de traitement des déchets.
- En 2016 et 2017, la Communauté de communes est en poursuite d'optimisations des coûts avec de nouvelles recettes trouvées (TIPCE, adhésion à EcoMobilier) et une rationalisation des dépenses.
- Depuis 2018, la Communauté de Communes est victime des hausses de TGAP ainsi que des baisses de rachats matières qui expliquent la diminution des produits. La crise sanitaire que nous avons subie en 2020 accentue encore ce fait.
- En 2021, nous notons la hausse du coût par habitant.

Détails des montants annuels des charges et produits³

Montant annuel des principales prestations rémunérées à des entreprises	
Gardiennage de déchèteries (Bourgogne Recyclage)	119 688,99 €
Transport et traitement des déchets non dangereux de déchèteries (Bourgogne Recyclage)	522 465,72 €
Transport et traitement des déchets dangereux (EDIB)	99 969,98 €
Incineration des OMr (Dijon Métropole)	244 134,33 €
Tri du sélectif (Bourgogne Recyclage)	191 728,48 €

Montant détaillé des différentes aides publiques et soutiens des éco-organismes (estimatif)	
Aides publiques (ADEME)	7 904,40 €
Soutien à la tonne triée (CITEO)	326 851,14 €
Soutien à la connaissance des coûts (CITEO)	2 742,05 € (en 2020)
Soutien au papier (CITEO)	20 451,07 €
Soutien à la reprise (ECOMOBILER)	32 498,92 €
Soutien aux tonnes de matériaux valorisés (OCAD3E)	18 182,96 €

Montant détaillé des recettes perçues au titre de la valorisation (vente de matériaux)	
Papiers	25 358,16 €
Cartonnettes et Briques alimentaires	23 080,22 €
Cartons ondulés	35 625,36 €
Plastiques	30 209,63 €
Acier et Aluminium	16 051,28 €
Ferrailles	67 966,36 €
Verre	20 408,30 €

³ Décret n°2015-1827 du 30.12.2015

Glossaire

ADEME	: Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie
AV	: Apport Volontaire
BOM	: Benne à Ordures Ménagères
CC	: Communauté de Communes
CCRS	: Communauté de Communes Rives de Saône
CNFPT	: Centre National de la Fonction Publique Territoriale
CS	: Collecte Sélective c'est à dire les emballages et papiers ainsi que le Verre
CSHv	: Collecte Sélective hors Verre c'est à dire les emballages et le papier
DASRI	: Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux soit les éléments piquants et coupants des patients en autotraitement
DEEE	: Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques
DMS	: Déchets Ménagers Spéciaux également appelés Déchets Diffus Spécifiques
DNR	: Déchets Non Recyclages ou Encombrants
EHPAD	: Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes
ETP	: Equivalent Temps Plein soit 35h/semaine
HT	: Hors Taxes
ICPE	: Installations Classées pour la Protection de l'Environnement
ISDND	: Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux
NC	: Non connu
OMr	: Ordures Ménagères résiduelles
PàP	: Porte à porte
PAV	: Point d'Apport volontaire
RI	: Redevance Incitative
SDAT-asco	: Société Dijonnaise d'Assistance par le Travail – action sociale spécialisée sur Côte d'Or
TTC	: Toutes Taxes Comprises
UIOM	: Usine d'incinération d'Ordures Ménagères